

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'ARDON

En application de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2024 et sur demande du commissaire enquêteur suppléant, l'enquête publique unique prescrite par arrêté préfectoral du 03 mai 2024, relative à la demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune d'ARDON et la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'ARDON, initialement prévue du lundi 10 juin au vendredi 12 juillet 2024, **est prolongée jusqu'au lundi 29 juillet 2024 inclus.**

Monsieur Michel BADAIRE, commissaire enquêteur suppléant, se tiendra à la disposition du public lors d'une permanence supplémentaire en mairie d'ARDON, **le lundi 29 juillet 2024 de 09h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact environnemental, restera disponible, sur supports papier et numérique, en mairie d'ARDON (121 route de Marcilly-en-Villette, 45160 ARDON) et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) (place Charles de Gaulle, BP 49, 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN), sièges de l'enquête publique, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux jusqu'au 29 juillet 2024 inclus. Le dossier est aussi consultable sur le site internet des services de l'État dans le Loiret <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le public pourra solliciter des informations sur le projet considéré auprès de la SAS GDSOL 131, 50 rue Etienne Marcel, 75002 PARIS, courriel : oumou.wankoye@gdsolaire.com, tél : 07.89.43.19.84 et de la CCPS : (direction de l'aménagement durable du territoire, 12 allée de La Chavannerie, 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, courriel : ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr)

le public pourra continuer par formuler ses observations et propositions par écrit , et les adresser en mairie d'ARDON et au siège de la CCPS, à l'attention de M. le commissaire enquêteur suppléant, afin qu'elles soient annexées aux registres d'enquête publique déposés dans ces collectivités ; par voie électronique jusqu'au 29 juillet 2024 à l'adresse **pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr** en précisant l'objet de l'enquête publique : « Centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'ARDON ».